



Règlement du jeu concours

Article 1 : Organisation

L'entreprise Songes et Rigolades, située 82 boulevard Emile Delmas 17 000 La Rochelle, organise du 06 Juin 2011 au 21 Juin 2011 un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 : Participation

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au présent jeu-concours, chaque participant doit envoyer par mail le dessin d'un de ses enfants à l'adresse : contact@songesetrigolades.com en y indiquant ses coordonnées postales et téléphoniques dans le cas où il serait le futur gagnant.

Article 4 : Tirage au sort

Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les dessins que nous aurons reçu.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le tirage au sort aura lieu le 21 Juin 2011 et sera effectué par Stéphanie Chaussereau, gérante de l'entreprise pour désigner le gagnant.

Article 6 : Dotation au concours :

Le gagnant gagnera une gigoteuse 6-36 mois de chez Songes et Rigolades.

Article 7 :

Le gagnant sera averti par simple mail ou courrier à l'adresse qu'il aura indiqué sur le mail envoyé au préalable pour sa participation.

L'équipe de Songes et Rigolades vous remercie pour votre participation et vous souhaite bonne chance !